

Présentation d'un projet pour les mesures catégorielles 2007

Dans le contexte 2007 d'évolution des missions et des moyens du MTETM (mise en place des directions interdépartementales des routes, réorganisation des services des DDE et des DRE, transferts de services vers les conseils généraux), des mesures significatives d'accompagnement des personnels ont été budgétisées au Projet de Loi de Finances (PLF).

Elles s'articulent autour de deux axes.

Une première catégorie de mesures reflète la déclinaison, au travers des corps représentés au ministère, des nouvelles perspectives de carrière entérinées par le protocole d'accord du 25 janvier 2006, dit « protocole Jacob »; elles tendent à améliorer :

- les grilles indiciaires des corps existants, principalement les corps de catégorie B et C,
- la dynamique d'avancement de grade et de promotion dans ces corps,
- la mobilité fonctionnelle et l'élargissement des opportunités de gestion individuelle des carrières en favorisant le regroupement et / ou la fusion des corps.

Au-delà de ces avancées catégorielles transverses, une seconde catégorie de mesures (d'ordre statutaire et indemnitaire et de transformations d'emplois) s'inscrivent dans le cadre du plan général annuel d'accompagnement des personnels de notre ministère.

Le ministère mobilise, au total plus de **34 661 000 €** de masse salariale supplémentaire en 2007 pour satisfaire ces deux catégories de mesures.

Vous trouverez, ci-après, dans ses grandes lignes les principales mesures que le ministère pourrait envisager de mettre en œuvre, par catégorie A, B et C.

Nos échanges permettront de dégager certaines priorités, et par conséquent, de bâtir ensuite l'enveloppe catégorielle définitive 2007.

Enfin, les décisions seront arrêtées en accord avec les ministères des Finances et de la Fonction Publique, dans le respect des prérogatives de chacun.

Mesures de catégorie A

L'enveloppe pouvant être dédiée aux corps de catégorie A est estimée à un montant total de **2 573 000 €**.

Une première série de mesures s'inscrit dans la continuité des plans initiés aux précédents PLF dont le financement doit être finalisé ou poursuivi en 2007 :

- Nouveau statut des attachés. 210 000 €

Le décret relatif à la refonte du statut des Attachés vient de paraître et va faire l'objet d'une application effective en 2007.

- Nouveau régime indemnitaire des directeurs et chargés de recherche. 88 000 €

Le ministère a souhaité créer un nouveau régime indemnitaire pour le corps des chercheurs (directeurs et chargés de recherche); ces personnels avaient, en effet, une dotation moyenne très inférieure aux corps équivalents de catégorie A. Le financement pourrait être poursuivi en 2007 de manière significative avec une revalorisation de 3200 € pour les directeurs et de 1733 € pour les chargés de recherche.

- Poursuite de plans pour les personnels contractuels et titulaires. 167 000 €
 - 4ème et dernière tranche du plan relatif à la création d'une grille de rémunération pour les contractuels de 3ème niveau.
 - Seconde tranche du plan de revalorisation des contractuels des règlements intérieurs locaux (RIL).
 - Seconde et dernière tranche de revalorisation des inspecteurs des affaires maritimes (branche administrative).

- Création du régime indemnitaire des officiers de port et officiers de port adjoints.

1 000 000 €

La mise en place d'un régime harmonisé remplacera le versement du complément de rémunération effectué jusqu'alors par les chambres de commerce et d'industrie.

- Corps des affaires maritimes (administrateurs, officiers des corps techniques des affaires maritimes) 149 000 €.

Application de mesures de promotions équivalentes au "taux promu sur promouvables".

Une seconde série de mesures est proposée au titre de l'année 2007. Elles intéresseraient l'attribution de points de NBI de l'encadrement supérieur et des revalorisations de régime indemnitaire (RI). Le tableau, ci-dessous, reprend les principales propositions :

Corps concerné	Mesure	Coût
Emplois de direction (AC et SD)	Application de points NBI et de points d'ISS (notamment dans les DIR)	138 000 €
Corps des attachés (Conseillers Equipement)	Attribution de points de NBI (40 points) pour 140 postes et création de 42 emplois de CE	666 000 €
Architectes urbanistes de l'Etat	Revalorisation du RI de 500 € / agent	59 000 €
Conseiller (e) technique de service social	Revalorisation du RI pour atteindre le régime indemnitaire des attachés 2006 (700 € / agent)	16 000 €
Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière	Revalorisation du RI pour atteindre le régime indemnitaire des attachés 2006	39 000 €
Inspecteurs des affaires maritimes (branche technique)	Revalorisation du RI (+ 1000 € pour IPAM et + 500 pour IAM)	59 000 €
Personnels non titulaires A (RIN)	Revalorisation du RI de 500 € / agent	214 000 €

Mesures de catégorie B

L'enveloppe dédiée aux corps de catégorie B pourrait représenter un montant total de **9 612 000 €**.

Pour les carrières de catégorie B, la création de la *grille B-type* pour le 1^{er} niveau de grade de ces corps revalorise les indices des neuf premiers échelons. A titre d'exemple, l'indice plancher des corps de la catégorie B est revalorisé de l'indice majoré 290 à l'indice majoré 296.

Au MTETM, sont concernés les corps des secrétaires administratifs de l'équipement, des contrôleurs des affaires maritimes, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, des contrôleurs des transports terrestres et des contrôleurs des travaux publics de l'Etat (CTRL TPE).

L'enveloppe consacrée à cette avancée indiciaire est évaluée à 4 807 000 €

1er niveau de grade des corps	Nombre d'agents concernés sur grade	Coût total	coût moyen brut par agent
Secrétaire administratif de l'équipement	3396	2 189 000 €	644 €
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	761	666 000 €	876 €
Contrôleur des transports terrestres	273	198 000 €	726 €
Contrôleur des affaires maritimes	277	141 000 €	509 €
Contrôleur des travaux publics de l'Etat	3468	1 612 000 €	465 €

Une seconde série de mesures s'inscrit dans la continuité des plans initiés aux précédents PLF :

- 5ème et avant dernière tranche de la réforme du statut des CTRL TPE. 427 000 €
Création, par transformation de postes de CTRL TPE en CTRL TPE principaux.
- 3ème étape du plan de revalorisation du régime indemnitaire des contrôleurs des affaires maritimes. 135 000 €

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan d'alignement de leur RI sur le corps des SAE.

Une troisième série de mesures pourrait proposer des revalorisations indemnitaires pour les corps administratifs et techniques. Le tableau ci-dessous indique les principales mesures susceptibles d'être mises en oeuvre :

Corps concerné	Mesure envisagée	Coût estimé
Secrétaire administratif de l'Equipement	Revalorisation du RI de l'ordre de 150 € / agent	1 243 000 €
CTT		
CAM		
ASS + infirmières		
IPCSR et SNEPC		
Technicien supérieur de l'Equipement	Revalorisation du RI de l'ordre de 150 € / agent	1 414 000 €
Contrôleur des TPE	Revalorisation du RI de l'ordre de 150 € / agent	551 000 €
PNT B	Revalorisation du RI de 350 € / agent	81 400 €

Ainsi, à titre d'exemple, l'application de toutes ces mesures pour les corps suivants, pourrait représenter, par agent, un coût moyen de :

527 € pour un secrétaires administratifs de l'équipement,
718 € pour un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière,
577 € pour un contrôleur des transports terrestres,
472 € pour un contrôleur des travaux publics de l'Etat,
150 € pour un technicien supérieur de l'équipement.

Mesures de catégorie C

L'enveloppe dédiée aux corps de catégorie C représenterait un montant total de **22 475 000 €**.

Pour les carrières de catégorie C, on peut indiquer la refonte des grilles indiciaires des corps en 3 ou 4 grades (Échelle 3 à 6) assortie d'un début de grille à l'indice majoré 280 et d'une fin de grille culminant à l'indice majoré 415. Un échelon exceptionnel à l'indice majoré 429 est créé pour les corps de maîtrise ouvrière et technique.

11 échelons sont prévus pour les trois premiers grades et 7 pour le quatrième (8 pour la maîtrise ouvrière et technique).

Au MTETM, ces dispositions concernent la filière exploitation (agents d'exploitation – AE - et chefs d'équipe d'exploitation – CEE -), la filière technique (dessinateurs et experts) et la filière administrative (adjoints et syndics des gens de mer).

Enfin, une mesure identique revalorisera la carrière des agents Berkani.

La nouvelle grille des corps de catégorie C sera appliquée à ces contractuels relevant de la jurisprudence « Berkani ».

Corps concernés	Coût total	coût moyen brut par agent
Agents d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation	5 193 000 €	171 €
Dessinateurs	2 036 000 €	676 €
Syndics des gens de mer	234 000 €	421 €
Adjoints administratifs	6 897 000 €	479 €
Experts techniques des services techniques	16 000 €	41 €
Agents "Berkani"	243 000 €	428 €

Au plus fort de son processus de réorganisation, le MTETM a la volonté de s'attacher à répondre au second volet des mesures catégorielles Jacob, à savoir augmenter de manière significative les perspectives de promotion dans les différents corps.

Pour les corps de la filière exploitation de catégorie C (AE et CEE), qui sont directement concernés par les transferts liés à la loi LRL, il serait souhaitable, d'engager, **en une année**, les mesures de promotion prévues dans un plan pluriannuel par le protocole Jacob.

Il s'agirait là du reclassement des AE dans le grade d'AES et d'une augmentation significative du nombre de promotion d'AES en CEE et de CEE en CEEP.

Corps concernés	Nombre d'agents concernés	Coût total
Agents d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation	Tous les AE en AES 800 AES en CEE 80 CEE en CEEP	2 609 000 €

Enfin, ce sont près de 600 agents de catégorie C de la filière de service (corps des agents des services techniques), de la filière ouvrière (corps des ouvriers et des maîtres ouvriers) ainsi que les corps des conducteurs automobile et des chefs de garage qui vont bénéficier, dans le cadre de leur fusion en un seul corps - *corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat* - d'une revalorisation immédiate de leur grille indiciaire.

Corps concernés par l'intégration dans corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat	Coût total	Coût moyen brut par agent
Ouvriers et maîtres ouvriers	202 855 €	785 €
Agents des services techniques	36 127 €	152 €
Conducteurs automobiles et chefs de garage	100 018 €	893 €

Une autre série de mesures proposerait des revalorisations indemnitaires pour les corps administratifs techniques et exploitation. Le tableau ci-dessous reprend les principales propositions :

Corps concerné	Mesure envisagée	Coût estimé
Adjoints administratifs AC et SD et Syndics des gens de mer	Revalorisation du RI de l'ordre de 100 € / agent	1 493 000 €
Corps des adjoints techniques	Revalorisation du RI de l'ordre de 200 € / agent	118 000 €
AE et CEE	Revalorisation de la PTETE	1 700 000 €
Marin dragage et balisage	Revalorisation du RI de l'ordre de 80 € / agent	28 000 €

Ainsi, à titre d'exemple, l'application de toutes ces mesures pour les corps suivants, pourrait représenter, par agent, un coût moyen de :

579 € pour un adjoint administratif,

313 € pour agent d'exploitation,

758 € pour un adjoint techniques (« ex personnels ouvrier et de service »).

Mesures de promotion sociale

Afin de poursuivre, dans la continuité des actions engagées depuis le PLF 2004, la prise en compte de l'évolution des métiers et des qualifications, et favoriser les déroulements de carrière au sein du ministère, des mesures de transformations d'emplois de catégorie C en catégorie B et de catégorie B en catégorie A sont proposées .

Elles intéresseraient la filière administrative par la transformation d'adjoints en SAE (150 postes) et de SAE en attachés (60 postes), pour une enveloppe de 370 000 €.

Bien qu' introduites avant les mesures Jacob, elles participent pleinement à l'esprit du protocole de valorisation et de promotion sociale des personnels.